



## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29  
 Présents : 18  
 Absents : 10  
 Pouvoirs : 6  
 Suffrages exprimés : 24

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Etaients présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya. (à partir de la question n°2)

### Etaients absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP. Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraïl, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 1 -15042024

### PRESENTATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2023

*Mr Luc Lefevre expose ce qui suit :*

« L'exécution budgétaire 2023 du budget de la ville de Sainte-Adresse est retracée dans le compte de gestion, tenu par les services de la Trésorerie Municipale de la façon suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Prévisions budgétaires (BP, BS, DM)	10.490.157,97 €
Recettes nettes	5.497.965,91 €
Dépenses nettes	5.155.112,68 € soit un excédent de financement pour l'exercice de 342.853,23 €

Compte tenu de l'excédent antérieur de 331.591,52 € le nouveau résultat cumulé est excédentaire à hauteur de 674.444,75 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Prévisions budgétaires	10.397.749,24 €
Recettes nettes	7.977.642,99 €
Dépenses nettes	6.718.495,49 € soit un excédent de financement pour l'exercice de 1.259.147,50 €



Compte tenu de l'excédent antérieur de 2.984.060,08 € le nouveau résultat cumulé est excédentaire à hauteur de 4.243.207,58 €

Le résultat à affecter s'élève donc à 4.243.207,58 € sachant que la couverture du besoin de financement (excédent d'investissement 674.444,75 € corrigé du solde des restes à réaliser : 2.558.342,56 €) constitue le minimum réglementaire soit pour 2024 : 1.883.897,81 €

Le compte de gestion est en tout point conforme au Compte Administratif.

Je vous demande ce soir de bien vouloir prendre acte de cette présentation du compte de Gestion 2023. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité des votants que le Compte de Gestion de l'année 2023 est en tout point conforme au Compte Administratif.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

*Transmission contrôle de légalité le : 25 AVR. 2024*



## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 9

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 24 (Mr Le Maire a quitté la salle des délibérations avant le vote du compte administratif ; il n'a pas pris part aux votes)

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Étaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Étaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarrail, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

---

## Délibération 2 -15042024

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023

*Mr Luc Lefevre présente le Compte Administratif 2023 :*

**Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Considérant** que l'exécution des Dépenses et des Recettes réalisées au cours d'un Exercice Budgétaire est retracée dans le Compte Administratif.

L'objet de la présente délibération vise à soumettre à votre vote le Compte Administratif de l'Exercice 2023, dont un tableau en pièce jointe de cette note synthétise les résultats.



## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A) Dépenses

#### 1- Dépenses de Gestion

Chapitres	Inscrits au Budget Primitif	Résultats constatés au Compte Administratif
11 Charges à caractère général	1.836.000 €	1.597.949,78 €
12 Charges de Personnel	2.911.000 €	2.680.210,93 €
65 Autres charges de Gestion Courante	673.000 €	715.984,03 €
014 Atténuation de produits	285.000 €	317.997,57 €
<b>Total Dépenses de Gestion</b>	<b>5.705.000 €</b>	<b>5.312.142,31 €</b>

#### 2- Dépenses Réelles

Elles se calculent en additionnant aux Dépenses de Gestion les Chapitres 66 et 67.

Chapitres	Inscrits au Budget Primitif	Résultats constatés au Compte Administratif
66 Charges Financières (Intérêts des Emprunts)	7.000 €	4.688,34 €
67 Charges exceptionnelles	8.000 €	7.380,57 €
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>5.720.000 €</b>	<b>5.324.211,22 €</b>

#### 3- Dépenses d'Ordre

Chapitres 042 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections : (Amortissements des immobilisations)	1.394.284,27 €
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement constaté pour l'exercice 2023 :</b>	<b>6.718.495,49 €</b>

### B) Recettes de Fonctionnement

#### 1- Recettes de Gestion

Chapitres	Inscrits au Budget Primitif	Résultats constatés au Compte Administratif
013 Atténuation de charges	120.000 €	102.460,36 €
70 Vente de produits divers, Prestations de services	363.000 €	424.819,61 €
73 Impôts et Taxes	4.884.000 €	5.383.200,27 €
74 Dotations Participations Subventions	543.000 €	586.381,19 €
75 Autres produits de Gestion Courante	399.000 €	450.361,38 €
<b>Total Recettes de Gestion</b>	<b>6.309.000 €</b>	<b>6.947.222,81 €</b>

#### 2- Recettes Réelles

Elles sont constituées des Recettes de Gestion et des Recettes des 2 chapitres suivants :

Chapitres	Inscrits au Budget Primitif	Résultats constatés au Compte Administratif
76 Produits financiers	100 €	37,50 €
77 Produits exceptionnels	3.900 €	663.224,71 €
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>6.313.000 €</b>	<b>7.610.485,02 €</b>



### 3- Recettes d'Ordre de Fonctionnement

Chapitres 042 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections : (Opérations comptables liées aux cessions immobilières)	367.157,97 €
Total des Recettes de Fonctionnement de l'exercice 2023 :	7.977.642,99 €

### C) Résultats de la Section de Fonctionnement

a) Epargne de Gestion :	1.635.080,50 €
b) Epargne Réelle :	2.286.273,80 €
c) Résultat de la Section de Fonctionnement pour 2023 : (Après intégration des Dépenses et Recettes d'Ordre)	1.259.147,50 €
d) Résultat cumulé de clôture	

Il résulte de l'ajout au résultat de l'exercice du montant inscrit en réserve au chapitre R002, correspondant à l'excédent de fonctionnement de 2022 soit :

$$\text{> } 1.259.147,50 \text{ €} + 2.984.060,08 \text{ € (R002)} = 4.243.207,58 \text{ €}$$

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### A) Dépenses

#### 1- Dépenses Réelles

Chapitres	Inscrits au Budget Primitif	Résultats constatés au Compte Administratif
16 Emprunts et Dettes (Capital des Emprunts)	68.000,00 €	51.750,99 €
20 Immobilisations Incorporelles	191.000,00 €	451.296,16 €
21 Immobilisations Corporelles	523.000,00 €	260.876,43 €
23 Immobilisations en cours	3.382.000,00 €	3.328.691,14 €
<b>Sous total : 20 – 21 - 23</b>	<b>4.096.000,00 €</b>	<b>4.040.863,73 €</b>
204 Subventions d'équipements versées	228.000,00 €	299.570,53 €
<b>Total Dépenses Réelles D'Investissement</b>	<b>4.397.000,00 €</b>	<b>4.392.185,25 €</b>

#### 2- Dépenses d'Ordre

Chapitres 040 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections :	367.157,97 €
Chapitres 041 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections : (Opérations comptables liées aux études suivies de Travaux)	395.769,46 €
Total des Dépenses d'Ordre :	762.927,43 €
Total des Dépenses d'Investissement :	5.155.112,68 €



## B) Recettes

1- Recettes Réelles

Chapitres	Inscrits au Budget Primitif	Résultats constatés au Compte Administratif
10 Dotations Fonds Divers	186.000,00 €	509.196,46 €
1068 * Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €	2.772.907,33 €
13 Subventions	184.000,00 €	425.808,39 €
16 Emprunts	3.274.000,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes Réelles D'Investissement</b>	<b>3.644.000,00 €</b>	<b>3.707.912.18 €</b>

1068 \* Le compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, correspond à la part de l'excédent de fonctionnement constaté en 2022 et affecté en recettes d'Investissement pour le financement de cette section.

2- Recettes d'Ordre

Chapitres 040 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections :	1.394.284,27 €
Chapitres 041 : Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections :	395.769,46 €
Total des Recettes d'Ordre :	1.790.053,73 €
Total des Recettes d'Investissement :	5.497.965,91 €

## C) Résultats de la Section d'Investissement

a- Résultat de l'Exercice

Dépenses :	5.155.112,68 €
Recettes :	5.497.965,91 €
Résultat :	342.853,23 €

b- Résultat cumulé de clôture

Il se calcule en ajoutant au résultat de l'exercice 2023, le résultat excédentaire constaté en 2022 (R001 : 331.591,52 €) soit :

$$\text{> } 342.853,23 \text{ €} + 331.591,52 \text{ €} = 674.444,75 \text{ €}$$

c- Le Besoin de Financement de la Section

Il résulte de l'addition du résultat cumulé de clôture et du solde des Restes à Réaliser (Les Restes à Réaliser correspondent aux dépenses et recettes qui ont fait l'objet d'un engagement mais qui ne sont pas encore liquidées ou encaissées).

Ces Restes à Réaliser, uniquement des dépenses pour l'exercice 2023, représentent une somme de : 2.558.342,56 €

Besoin de Financement : 2.558.342,56 € - 674.444,75 € = 1.883.897,81 €

Le Besoin de Financement sera couvert par l'excédent de la Section de Fonctionnement qui s'élève à : 4.243.207,58 €

Le solde, 2.359.309,77 €, sera affecté en réserve à la Section de Fonctionnement, R002 du Budget 2024.



## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011	1.597.949,78 €	013	102.460,36 €
012	2.680.210,93 €	70	424.819,61 €
65	715.984,03 €	73	5.383.200,27 €
014	317.997,57 €	74	586.381,19 €
		75	450.361,38 €
<b>Dépenses de Gestion</b>	<b>5.312.142,31 €</b>	<b>Recettes de Gestion</b>	<b>6.947.222,81 €</b>

Epargne de Gestion 1.635.080,50 €

Dépenses		Recettes	
66	4.688,34 €	76	37,50 €
67	7.380,57 €	77	663.224,71 €
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>5.324.211,22 €</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>7.610.485,02 €</b>

Epargne Réelle 2.286.273,80 €

Dépenses		Recettes	
042	1.394.284,27 €	042	367.157,97 €
<b>Dépenses d'Ordre</b>	<b>1.394.284,27 €</b>	<b>Recettes d'Ordre</b>	<b>367.157,97 €</b>

¶

Dépenses		Recettes	
<b>TOTAL</b>	<b>6.718.495,49 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7.977.642,99 €</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>Recettes de Fonctionnement</b>	

Résultat de l'Exercice : 1.259.147,50 €

Résultat cumulé : 4.243.207,58 €

1.259.147,50 € + 2.984.060,08 € (R002) = 4.243.207,58 €



## COMPTE ADMINISTRATIF 2023 SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
16	51.750,99 €	10	509.196,46 €
20	451.296,16 €	1068	2.772.907,33 €
21	260.876,43 €	13	425.808,39 €
23	3.328.691,14 €		
<b>Sous total : 20 – 21 - 23</b>	<b>4.040.863,73 €</b>		
204	299.570,53 €		
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>4.392.185,25 €</b>	<b>Recettes Réelles</b>	<b>3.707.912,18 €</b>

Dépenses		Recettes	
040	367.157,97 €	040	1.394.284,27 €
041	395.769,46 €	041	395.769,46 €
<b>Dépenses D'Ordre</b>	<b>762.927,43 €</b>	<b>Recettes D'Ordre</b>	<b>1.790.053,73 €</b>

Dépenses		Recettes	
<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>5.155.112,68 €</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>5.497.965,91 €</b>

<b>Résultat de l'Exercice :</b>	<b>342.853,23 €</b>
<b>Résultat excédentaire 2022 (R001) :</b>	<b>331.591,52 €</b>
<b>Résultat cumulé :</b>	<b>674.444,75 €</b>
<b>Restes à réaliser en Dépenses :</b>	<b>2.558.342,56 €</b>

Dépenses		Recettes	
<b>TOTAL Dépenses d'Investissement</b>	<b>7.713.455,24 €</b>	<b>TOTAL Recettes d'Investissement</b>	<b>5.829.557,43 €</b>

Besoin de Financement 1.883.897,81

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des votants le Compte Administratif de l'année 2023.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

Transmission contrôle de légalité le : **25 AVR. 2024**





## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 9  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guéroul, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraïl, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 3 -15042024

### AFFECTATION DU RESULTAT 2023 REPRISE DE L'EXERCICE N-1

*Mr Luc Lefevre expose ce qui suit :*

« Vu l'article 1612-12 Du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif ».

**Considérant** que l'arrêté des comptes détermine le résultat de fonctionnement de l'exercice, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement, s'il est excédentaire fait l'objet d'une décision d'affectation de l'Assemblée délibérante en section d'investissement, à hauteur du besoin de financement de cette section.

Ce besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde d'exécution cumulé de la section (dépenses - recettes) avec le solde des restes à réaliser de la même section.

Le surplus de l'excédent de fonctionnement disponible après affectation pour couvrir le besoin de financement pourra être reporté en section de fonctionnement ; les sommes correspondantes vous sont détaillées dans le document joint.

Je vous propose ce soir de vous prononcer sur une affectation du résultat à hauteur de 1.883.897,81€ et un report nouveau de 2.359.309,77 € »



**Reprise des résultats de l'exercice N-1 et affectation du résultat 2023**

Résultats de fonctionnement 2023	
A) Résultat de l'exercice	1.259.147,50 €
B) Résultats antérieurs reportés	2.984.060,08 €
C) Résultats à affecter = A+B	4.243.207,58 €
D) Solde d'exécution d'investissement 2023 Résultat excédentaire de clôture R001	674.444,75 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 Besoin de financement	2.558.342,56 €
F) Besoin de financement = D+E	1.883.897,81 €
<b>REPRISE</b>	<b>2.359.309,77 €</b>
1) Affectation en réserves en investissement correspondant au moins à la couverture du besoin de financement (C.1068)	1.883.897,81 €
2) Report en fonctionnement (R002) recette	2.359.309,77 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

Transmission contrôle de légalité le : **25 AVR. 2024**



## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29  
 Présents : 19  
 Absents : 9  
 Pouvoirs : 6  
 Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment **convoqués le 08 AVRIL 2024**.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guéroul, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraill, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**  
 Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 4 -15042024

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

*Mr Luc Lefevre expose ce qui suit :*

« **Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Considérant** que suite aux délibérations relatives au Compte de Gestion, au Compte Administratif et à l'affectation du Résultat, il vous est proposé l'adoption du Budget Supplémentaire qui permettra tout à la fois d'intégrer les résultats de 2023 au budget 2024 et d'inscrire dans ce dernier de nouvelles dépenses et recettes

Un tableau synthétique permet d'appréhender l'ensemble de ces opérations en page 3 de cette note.

### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### A) Dépenses

➤ Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement 2.360.000,00 €

Total des dépenses de fonctionnement : 2.360.000,00 €

**B) Recettes**

- Chapitre 75 : autres produits de Gestion Courante : 690,23€
- Chapitre R002 : Résultat de fonctionnement reporté : 2.359.309,77 €

Cette somme correspond à l'affectation en réserve du résultat de fonctionnement 2023, 4.243.207,58 €, une fois couvert le besoin de financement de la section d'investissement, 1.883.897,81 €, de ce même budget 2023.

Total des recettes de fonctionnement : 2.360.000,00 €

**II - SECTION D'INVESTISSEMENT****A) Dépenses**

Aux ajustements budgétaires qui vous sont proposés, doivent être ajoutés les Restes à réaliser (dépenses ayant fait l'objet d'un engagement comptable mais qui n'ont pas été mandatées sur l'exercice 2023) qui représentent une somme globale de : 2.558.342,56 €

- Chapitre 20 : Immobilisation incorporelles : (Restes à réaliser uniquement). 273.506,60 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 2.060.744,76 €

2.033.657,44 € provision en vue d'éventuelles acquisitions foncières.  
27.087,32 € de Restes à réaliser.

- Chapitre 23 : Immobilisation en cours : 2.510.748,64 €

253.000,00 € pour compléter le financement de divers travaux dans des bâtiments communaux (Aménagement de la cour du groupe Scolaire Antoine Lagarde 160.000,00 €, 32.000,00 € pour le ravalement de la Poste, 36.000,00 € pour les menuiseries de l'Espace Claude Monet, 25.000,00 € pour la construction de 2 courts de Tennis couverts).

2.257.748,64 € de Restes à réaliser.

**Total des Dépenses d'investissement : 4.845.000,00 €**

**B) Recettes**

- Chapitre 10 : Dotation fonds divers :

Sont inscrits au compte 1068, excédents de fonctionnement capitalisés, 1.883.897,81 € correspondant à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement de l'exercice 2023.

- Chapitre 13 : Subventions : 200.657,44 €  
Afin d'intégrer la subvention accordée par le Département pour la rénovation énergétique de la Mairie.

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :  
Il vous est proposé de retirer une somme de 274.000 € ce qui nous laisse une possibilité d'emprunter à hauteur de 250.000 €.

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 2.360.000,00 €.

- Chapitre R001 : Résultat reporté de l'exercice antérieur : 674.444,75 €.

**Total des Recettes d'investissement : 4.845.000,00 €**



**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024**

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	2.360.000 €	Chapitre 75 : autres produits de Gestion Courante	690,23 €
		Chapitre R002 : Résultat de fonctionnement reporté	2.359.309,77 €
<b>TOTAL des Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2.360.000 €</b>	<b>TOTAL des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2.360.000 €</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : Restes à réaliser	273.506,60 €	Chapitre 10 : Dotation Fonds Divers. Excédent de Fonctionnement Capitalisé (C1068)	1.883.897,81 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	2.060.744,76 €	Chapitre 13 : Subventions	200.657,44 €
Au 21-11	2.033.657,44 €	Chapitre 16 : Produits des Emprunts	-274.000,00 €
Restes à réaliser	27.087,32 €		
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	2.510.748,64 €	Chapitre 021 : Virement de la Section de Fonctionnement	2.360.000,00 €
Au 23-13	253.000,00 €		
Restes à réaliser	2.257.748,64 €		
Sous total : 20-21-23	4.845.000,00 €	Chapitre R001 : Résultat reporté de l'exercice antérieur	674.444,75 €
Dont : Restes à réaliser	2.558.342,56 €		
<b>TOTAL des Dépenses d'investissement</b>	<b>4.845.000,00 €</b>	<b>TOTAL des Recettes d'investissement</b>	<b>4.845.000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des votants, le budget supplémentaire 2024.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

Transmission contrôle de légalité le : 25 AVR. 2024





## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29  
 Présents : 19  
 Absents : 9  
 Pouvoirs : 6  
 Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraïl, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délégation 5 -15042024

### PROGRAMME IMMOBILIER PERLE D'ALBATRE CIF COOPERATIVE – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNTS

*Mr Luc Lefevre expose ce qui suit :*

« **Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Considérant** que lors de la séance du Conseil Municipal du 14.11.2022, vous vous étiez prononcés favorablement pour que la Ville de Sainte-Adresse apporte sa garantie aux emprunts souscrits par CIF Coopérative, Bailleur Social, afin de procéder à l'acquisition de 5 logements PLS (Prêt Locatif Social) sur les 47 réalisés par la Société Civile de Construction Vente Villa Maritime, sis 80 bis rue du Général de Gaulle. (Total du prêt 1.053.619 euros, montant garanti par la ville : 526.809, 50 euros).

**Considérant** que depuis, la Société Civile de Construction Vente Villa Maritime a décidé de céder 4 logements supplémentaires de ce programme à CIF Coopérative.

Ce dernier sollicite de la Ville de Sainte-Adresse afin qu'elle se porte garante à hauteur de 50% des emprunts contractés auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour financer ces acquisitions (une demande similaire a été formulée auprès de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole pour les 50% restants). Les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :





Type de Prêt	PLS	PLS Foncier
Financier	Caisse de Dépôts et Consignations	Caisse de Dépôts et Consignations
Montant du prêt en euros	720.861,00 €	308.941,00 €
Montant garanti par la ville (50 %)	360.430,50 €	154.470,50 €
Durée	40 ans	80 ans
Taux	Livret A +1.11 %	Livret A +1.11 %

Je vous propose de réserver une suite favorable à la demande exprimée par CIF Coopérative, et d'accepter que la Ville se porte garante à hauteur de 50 % de ses emprunts soit 514.901 € »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

Transmission contrôle de légalité le : 25 AVR. 2024





## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 9  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Etaients présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaients absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraïl, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 6a -15042024

### RESSOURCES HUMAINES

#### PERSONNEL MUNICIPAL

**Création d'un emploi non permanent - Recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité - Article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique**

*Mme Claire Mas expose ce qui suit :*

« **Vu** l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

**Vu** la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 12 avril 2024,

**Etant donné** le succès des trois dernières éditions, la ville de SAINTE-ADRESSE a l'intention d'organiser à nouveau une manifestation le 2 juin 2024 à destination des familles dionysiennes intitulée « le dimanche des familles ».

Celle-ci se déclinera sous forme de divers ateliers (arts plastiques, maquillage enfants, nature et environnement).

**Considérant que** ces activités ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité,



En raison des missions confiées et des animations proposées, il est prévu de créer un emploi non permanent, à temps non complet, au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe, 8<sup>ème</sup> échelon.

Le temps de travail effectif prévu est de 5H00 mn.

La rémunération est fixée par référence à l'indice brut 499, indice majoré 435 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012, article 64131 du budget primitif de l'année 2024.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le recrutement d'un agent contractuel aux conditions susvisées. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**

Pour extrait conforme,



Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

Transmission contrôle de légalité le : 25 AVR. 2024

**VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 9  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

**Etaient présents :**

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

**Etaient absents :**

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarrail, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

---

**Délibération 6b -15042024****RESSOURCES HUMAINES****PERSONNEL MUNICIPAL**

**Création de deux emplois non permanents - Recrutement de deux agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité - Article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique**

*Mme Claire Mas expose ce qui suit :*

« **Vu** l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

**Vu** la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 12 avril 2024,

A l'occasion de la manifestation sportive organisée le 4 juin 2024 (enduro), les deux animateurs territoriaux titulaires seront sollicités en dehors de l'établissement scolaire et ne pourront assurer leur mission de surveillance de cantine.

C'est la raison pour laquelle il est prévu de recruter deux agents contractuels à temps non complet au grade **d'Adjoint d'Animation**, à raison de deux heures par agent, le 4 juin 2024.

La rémunération est fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.



La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012, article 64131 du budget primitif de l'année 2024.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le recrutement de deux agents contractuels aux conditions susvisées. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

**25 AVR. 2024**

*Transmission contrôle de légalité le :*

**VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 9  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment **convoqués le 08 AVRIL 2024**.

**Etaient présents :**

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

**Etaient absents :**

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarrail, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

-----

**Délibération 6c -15042024****RESSOURCES HUMAINES****PERSONNEL MUNICIPAL**

**Création de deux emplois non permanents - Recrutement de deux agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité - Article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique**

*Mme Claire Mas expose ce qui suit :*

« Vu l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique, autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

**Vu** la loi n° 2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 12 avril 2024,

A l'occasion de manifestations sportives organisées les 10 et 11 juin 2024 (Olympiades), les deux animateurs territoriaux titulaires seront sollicités en dehors de l'établissement scolaire et ne pourront assurer leur mission de surveillance de cantine.

C'est la raison pour laquelle il est prévu de recruter deux agents contractuels à temps non complet au grade d'**Adjoint d'Animation**, à raison de deux heures par jour de travail et par agent, les 10 et 11 juin 2024.



La rémunération est fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012, article 64131 du budget primitif de l'année 2024.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le recrutement de deux agents contractuels aux conditions susvisées. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

*Transmission contrôle de légalité le :* 25 AVR. 2024

## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 9  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment **convoqués le 08 AVRIL 2024**.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guéroul, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarrail, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

---

## Délibération 6d -15042024

### RESSOURCES HUMAINES

#### PERSONNEL MUNICIPAL

**Création d'un emploi non permanent à temps complet suite à accroissement temporaire d'activité**  
Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique

*Mme Claire Mas expose ce qui suit :*

« **Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L 332-23 1° qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris,

**Vu** le décret n° 88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial du 12 avril 2024,



Etant donné la charge importante de travail au sein du secrétariat des services techniques, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps complet durant la période du 15 mai au 30 juin 2024 inclus, au grade d'Adjoint Administratif, 1<sup>er</sup> échelon (catégorie C).

Je sollicite donc votre accord pour procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet et d'inscrire au budget les crédits correspondants. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

*Transmission contrôle de légalité le :*    **25 AVR. 2024**





## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 9

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 23 (Mr le Maire et Mme Christelle Guérout ne prennent pas part au vote)

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraïl, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 7 -15042024

### SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL

### Participation Financière de la Ville aux travaux d'entretien des ouvrages de Protection contre la mer

*Mr Jean-Marc Lefebvre expose ce qui suit :*

« **Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Considérant** que le Syndicat Mixte du Littoral nous a récemment adressé un courrier nous informant de la réalisation de travaux urgents de consolidation du Mur du Perré, au niveau du rond-point des Régates entre les épis 22 et 24.

**Etant donné** qu'une cavité s'était en effet creusée sous l'effet de la houle et a donc dû être comblée avant de voir se créer des dommages plus importants.

La facturation définitive de ces travaux n'a pas encore été adressée au Syndicat Mixte, mais devrait être d'environ 25.000 € HT.

La participation demandée aux communes pour ce type d'intervention s'élève à 40% (taux applicable pour les travaux n'excédant pas 304.900€ HT).

La contribution de la ville de Sainte-Adresse peut donc être estimée à 10.000€.

Je vous demande donc votre accord pour attribuer au Syndicat Mixte du Littoral une somme correspondant à 40% du coût de son intervention. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

**Transmission contrôle de légalité le : 25 AVR. 2024**

**VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 9  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 24 (Mme Christelle Guéroul ne prend pas part aux votes)

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment **convoqués le 08 AVRIL 2024**.

**Etaient présents :**

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guéroul, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

**Etaient absents :**

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP. Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraill, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**  
Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

**Délégation 8 -15042024**

**ESPACE LITTORAL**  
**Inscription au Plan Départemental**  
**des Espaces Sites, et Itinéraires (PDESI)**

*Mr Jean-Pierre Lebourg expose ce qui suit :*

« **Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Etant donné** son potentiel touristique, sportif et environnemental, le Département de la Seine-Maritime a souhaité s'engager dans le développement des sports de nature en mettant en place un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Ce dispositif s'opère en concertation avec les Collectivités Locales Seine-Maritimes souhaitant optimiser leurs offres de « sports nature », notamment de randonnées (pédestre, équestre, VTT, nautique...).

Afin de pouvoir bénéficier des aides financières prévues par le dispositif, le site doit être labellisé par le Département dans le cadre de ce PDESI.

A Sainte-Adresse, le bord de mer, la promenade dans le quartier du Nice Havrais, la plage, les falaises, sont autant de lieux propices aux sports de nature.

La première opération susceptible d'être financée en partie au titre de ce dispositif, après inscription du site au PDESI, pourrait être la mise en place d'une signalétique de prévention des accidents liés à la pratique des sports nautiques, très développée sur notre littoral.

Ainsi, il est proposé d'installer deux panneaux d'information en bord de mer. Ces panneaux peuvent être financés à hauteur de 60 % du montant des dépenses.



L'inscription de l'espace littoral de Sainte-Adresse au PDESI pourrait permettre par la suite de solliciter des subventions pour des projets liés aux loisirs et sports de nature à l'intérieur du site labellisé.

Aussi, je vous propose ce soir :

- d'autoriser l'inscription de l'espace littoral de Sainte-Adresse, dont le périmètre est présenté sur le plan en annexe, au PDESI Sports de nature ;
- de solliciter dans le cadre de ce dispositif une subvention pour la fabrication et l'installation des panneaux d'information évoqués plus haut. »

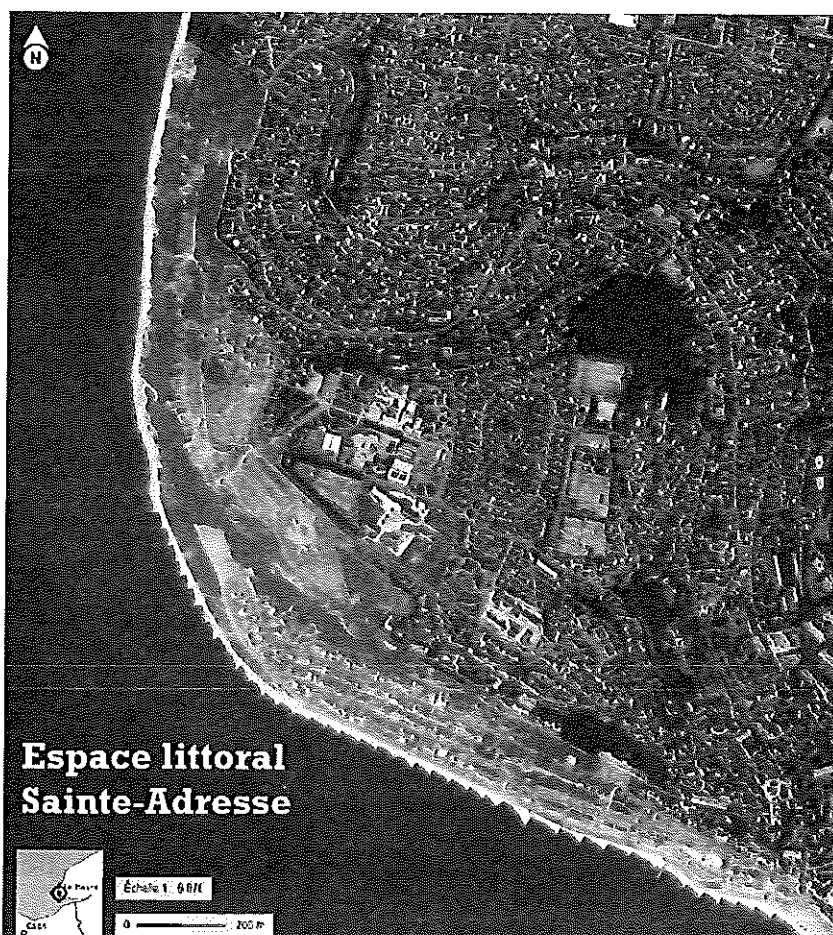
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

Transmission contrôle de légalité le : 25 AVR. 2024





## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 9  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraïl, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délégation 9 -15042024

### FONDATION DU PATRIMOINE Réfection de la toiture de la Chapelle Notre-Dame des Flots *Engagement d'une souscription*

*Mr Dimitri Egloff expose ce qui suit :*

« **Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Considérant** que lors du dernier conseil municipal le 19 février, vous avez donné votre accord pour solliciter des subventions auprès du Département de Seine-Maritime, et de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, pour la réfection de la toiture de la chapelle Notre-Dame-des-Flots, fortement endommagée par les rafales de vent lors du passage de la tempête CIARAN en novembre 2023.

**Considérant** que les travaux de réfection, qui consistent à remplacer la couverture en conservant la moitié des tuiles encore en bon état, mettre en place une sous-toiture afin de renforcer l'étanchéité de l'ouvrage en cas de vent fort, et qui comprennent également un dispositif de protection contre les effets directs de la foudre, sont estimés à la somme de 110.000 € HT.



A la suite de cette tempête, nous avons reçu plusieurs appels de personnes attachées à cette chapelle, dionysiennes ou non, souhaitant aider à la réparation de la toiture.

Aussi, je vous propose ce soir d'engager une nouvelle campagne de dons, avec la Fondation du Patrimoine, qui a déjà, à plusieurs reprises, été partenaire de la Ville de Sainte-Adresse lors des travaux précédents de restauration.

Pour ce faire, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier auprès de la délégation Régionale de Normandie de la Fondation du Patrimoine, et à signer la convention de partenariat correspondante. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

*Transmission contrôle de légalité le :*      **25 AVR. 2024**

## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29  
Présents : 19  
Absents : 9  
Pouvoirs : 6  
Suffrages exprimés : 25

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guéroul, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarrail, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 10 -15042024

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES Société TOSHIBA Application partielle des Pénalités de Retard

*Mr Luc Lefevre expose ce qui suit :*

« **Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Considérant que** dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté Urbaine et plusieurs Communes proches, la Ville de Sainte-Adresse a commandé le 20/01/2023 un photocopieur d'un coût de 2.552 € HT à la société TOSHIBA afin d'en équiper le groupe scolaire Antoine Lagarde.

**Etant donné que** le délai de livraison de 25 jours relatif à ce marché n'a pu être respecté du fait de retards de livraison de composants causés par les effets toujours réels de la pénurie de matières premières.



La société TOSHIBA a mis à disposition, à partir du 24 Mars 2023, un photocopieur de prêt mais le matériel commandé n'a pu être livré que le 05 Décembre 2023. Ces 193 jours de retard entraînent l'application d'une pénalité de retard de 4.925,36 €

Afin de tenir compte des éléments développés plus haut, je vous propose de n'appliquer ces pénalités que pour la période du 24/02/2023, délai de livraison contractuel au 24/03/2023, date de la mise à disposition du photocopieur de prêt, ce qui représente une somme de 510,40 €. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

*Transmission contrôle de légalité le :*      **25 AVR. 2024**





## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 9

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 24 (JP. Lebourg ne prend pas part au vote)

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment *convoqués le 08 AVRIL 2024*.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP. Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarraïl, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

## Délibération 12 -15042024

### **Construction de courts de tennis couverts *Don de l'association ATSA - acceptation***

*Mr Luc Lefevre expose ce qui suit :*

« **Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Considérant que** les travaux de construction des courts de tennis couverts se terminent.

**Etant donné que** dès l'origine du projet, la Fédération Française de Tennis a fait savoir à l'Association de Tennis de Sainte-Adresse (ATSA) qu'elle avait décidé d'apporter son aide financière à hauteur de 50.000 €, dans le cadre du volet 8 projet fédéral « agir et gagner 2017-2020 », visant à renforcer significativement l'aide apportée aux clubs affiliés en matière d'installation et d'équipements sportifs afin de soutenir leurs projets de développement.



Cette subvention devra être reversée à la commune, maître d'ouvrage des travaux, sous la forme d'un don.

Aussi, conformément aux articles L2242-1 et 2242-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose d'accepter le don de l'ATSA, qui sera affecté à l'opération de construction de deux courts de tennis couverts. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

*Transmission contrôle de légalité le :* **25 AVR. 2024**



## VILLE DE SAINTE-ADRESSE – CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 19

Absents : 9

Pouvoirs : 6

Suffrages exprimés : 23 (JM. Lefebvre et C. Guignery ne prennent pas part au vote)

L'an Deux Mille Vingt-Quatre, le Quinze Avril à 18h30, au lieu ordinaire de ses séances se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Adresse, sous la Présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment **convoqués le 08 AVRIL 2024**.

### Etaient présents :

Madame Claire Mas, Monsieur Luc Lefèvre, Madame Christelle Guérout, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Jean-Pierre Rollet, Monsieur Régis Lallemand, Madame Sylvie Molcard, Monsieur Paul Lafleur, Madame Bénédicte Le Hégarat, Monsieur Jean-Pierre Baly, Madame Catherine Ducreux, Madame Laure de Calignon, Madame Isabelle Hochstein, Monsieur Michel Malandain, Monsieur Jérôme Lees, Madame Nathalie Jaffrezic, Madame Véronique Dutoya.

### Etaient absents :

Madame Odile Fischer (pouvoir à Mr JP.Rollet), Madame Catherine Guignery (pouvoir à Mr JP. Lebourg), Madame Stéphanie N'Guyen (pouvoir à Mr R. Lallemand), Monsieur François-Xavier Allonier (pouvoir à Mr D. Egloff), Madame Annik Berthelot (pouvoir à Mr JM. Lefebvre), Madame Bénédicte Mouette (pouvoir à Mr J. Lees), Monsieur Sébastien Crouillebois, Madame Marjorie Sarrail, Monsieur Baptiste Duseaux,

Secrétaire de séance : **Monsieur Régis Lallemand**

Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services assistait également à la séance.

---

## Délibération 13 -15042024

### **Comité de Jumelage Demande de subvention exceptionnelle**

*Mr Luc Lefevre expose ce qui suit :*

« **Vu** la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 Août 2015 Portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil Municipal pour régler par ses délibérations les affaires communes,

**Considérant que** dans le cadre de la célébration du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la mise en œuvre du Jumelage de notre Ville avec la commune de De Panne, le Comité de Jumelage va organiser une série de manifestations sportives et amicales les 1<sup>er</sup> et 2 juin prochains.



Des rencontres de football, basket et pétanque permettront aux jeunes sportifs de nos deux communes de partager des moments de convivialité et de bonne humeur.

Afin de permettre au Comité de Jumelage de financer l'organisation de ces deux journées, notamment les frais d'hébergement et de restauration, je vous propose d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 7 500 euros. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des votants**



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Hubert Dejean de la Bâtie

Transmission contrôle de légalité le : **25 AVR. 2024**